

↪ Je déclare :

- justifier au 1er septembre 2012 de *trois années de service* d'enseignement.
- avoir pris connaissance des dispositions de la note de service 89-103 du 28.04.89 parue au B.O. n° 20 du 18.05.89 relative :
 - * aux obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé de formation.
 - * à la durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (12 mois).
 - * à l'obligation de paiement des retenues pour pension.

↪ J'ai pris bonne note des indications qui suivent :

Si ma candidature est retenue, je devrai fournir :

- une *attestation d'inscription établie par l'organisme* qui assure la formation,
- des *attestations mensuelles de présence ou d'assiduité* à la formation,
- une *attestation* prouvant que la formation choisie a reçu l'*agrément de l'Etat* s'il ne s'agit pas de stage organisé par un établissement public de formation ou d'enseignement.

↪ Je m'engage :

- à rester au service de l'Etat à l'issue de ma formation pendant une durée égale au triple de celle pendant laquelle j'aurai perçu l'indemnité mensuelle forfaitaire.
- à rembourser cette indemnité en cas de non respect du précédent engagement.
- en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues depuis le jour de l'interruption.

à _____, le _____

(signature précédée de la mention manuscrite " lu et approuvé ")

A RETOURNER A L'INSPECTION ACADEMIQUE SOUS COUVERT DE VOTRE IEN
AVANT LE 23 MARS 2012

N.B. : les frais de stage et d'inscription sont entièrement à la charge des intéressés.